

Commune de
VERNOSC-LES-ANNONAY

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
valant Programme Local de l'Habitat (PLU H)

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

16 250

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 21/12/2023
Le Président, Simon Plénet



- LÉGENDE**
- Servitude AC1 : Protection des monuments historiques
 - Servitude AC1 : Monument concerné par la servitude
 - Servitude AC2 : Protection des sites classés
 - Servitude AC2 : Protection des sites inscrits
 - Servitude AC4 : Site patrimonial remarquable
 - Servitude I3 : Passage des canalisations de transport de gaz
 - Servitude I1 : Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz
 - Servitude I4 : Transport d'énergie électrique

PPRI : Plan de prévention des risques naturels d'inondation Annonay
Zone fortement exposée

PPRI : Plan de prévention des risques naturels d'inondation Roiffieux
Zone de risque fort

